



GUIDE DE **PERCEPTION DES DROITS**



Escuminac, N.-B.



Une force dans les collectivités côtières
**LES ADMINISTRATIONS
PORTUAIRES**

Ports pour petits bateaux
1-800-983-6161

Avril 2008

Limitation de responsabilité

Le présent guide vise à servir d'outil de référence aux administrations portuaires des régions du Golfe et des Maritimes et ne constitue pas un énoncé de droit. Il a été préparé et publié à des fins d'information et de formation seulement. Quiconque nécessite des conseils à propos d'une situation particulière devrait engager les services d'un professionnel.

INTRODUCTION

Les suggestions qui suivent ont été jugées efficaces pour la collecte de droits liés aux services portuaires. La plupart de ces suggestions proviennent des administrations portuaires elles-mêmes. La première partie de ce guide présente les « documents importants » qui doivent être produits et communiqués à tous les utilisateurs, si vous voulez que votre politique de perception des droits soit exécutable. Veuillez contacter votre gestionnaire pour des exemples de documents mentionnés.

DOCUMENTS IMPORTANTS :

Règlements administratifs (politiques)

Les règlements administratifs sont les règles qui régissent les affaires internes d'une société; ils décrivent le fonctionnement d'une administration portuaire (AP). Les règlements administratifs sont produits au moment de la constitution en société, mais ils peuvent être modifiés par le conseil d'administration de l'AP. Ils donnent au conseil de l'AP le pouvoir de formuler des règles d'exploitation et de gestion de ses installations portuaires.

Règles d'exploitation du port

Les règles d'exploitation du port permettent de contrôler et de réglementer les activités qui se déroulent dans le port. Elles devraient être approuvées par le conseil de l'AP et consignées dans le procès-verbal. Pour qu'elles aient force exécutoire, elles doivent être inscrites dans les ententes signées, les contrats, les ententes de sous-location à bail ou les permis. Il faut également les afficher dans un endroit public et bien en vue, au port. Les règles devraient aborder les divers problèmes que peuvent entraîner, par exemple, le non-paiement des droits d'utilisation ou le non respect des règles du port.

Permis/contrat d'utilisation

Un permis/contrat d'utilisation est un marché conclu entre l'AP et un utilisateur des installations portuaires pendant une période de temps précise. Il confirme par écrit les services qui seront fournis par l'installation portuaire, les modalités de paiement ainsi que les responsabilités de l'utilisateur. Tous les utilisateurs du port devraient avoir un permis/contrat signé. Certains permis/contrats peuvent comprendre les éléments suivants :

- les modalités de paiement;
- la politique de perception des droits;
- la liste des services offerts par l'administration portuaire;
- l'obligation pour l'utilisateur de respecter les règles d'exploitation de l'AP;
- une demande d'engagement de la part de l'utilisateur envers les règles de l'AP;
- une liste de facteurs pouvant constituer un motif de résiliation du contrat;
- une clause exonérant l'AP de tout dommage causé au bateau ou à son équipement, ou de tout dommage causé par le bateau à l'installation portuaire ou à d'autres bateaux;
- une clause expliquant que l'usager doit avoir une assurance adéquate pour son bateau.

Si une administration portuaire permet la tenue d'activités opérationnelles avant qu'un permis/contrat ne soit signé et délivré, il lui sera plus difficile ensuite de faire appliquer ses règles d'exploitation, de percevoir les droits, et elle pourrait faire face à des problèmes de responsabilité en cas d'accident sur sa propriété.

ÉLABORER ET RESPECTER

ÉLABORER ET RESPECTER LES POLITIQUES ET LES PROCÉDURES APPROPRIÉES :

Procédure de traitement des comptes à recevoir

Une bonne procédure de traitement des comptes à recevoir vous permet d'accomplir trois choses : consigner les paiements des utilisateurs, produire des factures et des états de compte mensuels, et faire un suivi des soldes actuels et des soldes en souffrance des utilisateurs. La préparation et le respect d'une politique de perception des droits écrite et détaillée peuvent donner de bons résultats. Cette politique doit être communiquée à toutes les parties visées et elle doit être suivie de façon constante et rigoureuse.

Renseignements sur les utilisateurs

Obtenir les coordonnées détaillées des utilisateurs, notamment une personne avec qui on peut communiquer en cas d'urgence, l'adresse et le numéro de téléphone à la maison des utilisateurs.

Facturation

Les factures peuvent être produites sur une base hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et doivent être expliquées en détail dans la procédure de traitement des comptes recevables. Si l'administration portuaire opte pour une facturation annuelle, elle doit envoyer les factures vers le début de la saison de pêche. Chaque facture doit contenir les coordonnées d'une personne-ressource, le montant du paiement dû et la date de paiement, et le montant de toute remise s'il y a lieu. L'administration portuaire choisit le mode d'envoi qui lui convient le mieux, soit le courrier ordinaire, le courrier recommandé, la livraison en mains propres ou encore le courrier électronique.

Formules de remboursement et incitatifs

Faites preuve de souplesse dans vos modalités de paiement. Installez une boîte postale scellée où les utilisateurs pourront déposer leurs paiements durant les heures de fermeture de bureau. Prévoyez des mesures incitatives ou des rabais pour les paiements faits avant l'échéance.

Arrérages – Frais de paiement tardif

Le contrat d'utilisation doit clairement expliquer la politique de perception des droits ainsi que la procédure d'imposition de frais sur les paiements en retard. Voici quelques exemples de mesures prises par certaines administrations portuaires en cas de non-paiement de facture dans un délai de trois mois : certaines commencent à exiger le taux supérieur des droits d'utilisation quotidienne, d'autres ajoutent une pénalité de 50 \$ à la facture ou des « frais administratifs » de 15 % de la valeur de la facture (ainsi que des frais de service minimums) si la facture n'est pas payée à temps.

RECOURS :

RECOURS :

Procédures de recouvrement

Établir une procédure de recouvrement des montants en souffrance, conformément à la politique de l'AP, par exemple remettre le dossier à une agence de recouvrement, retenir les services d'un avocat, faire appel à la cour des petites créances, rédiger des lettres de relance, et tenir un dossier.

Avis de rappel

Envoyer des avis aux utilisateurs et afficher des avis généraux dans des endroits publics sur la propriété de l'AP où les utilisateurs ont accès, afin de leur rappeler de payer leurs droits d'utilisation.

Rapidité d'intervention

Il n'y a pas beaucoup de personnes pour qui le recouvrement de comptes en souffrance n'est pas une tâche pénible. Il est facile de tout simplement ne pas tenir compte de la situation ou de retarder le moment d'intervenir, mais on risque alors que le problème s'envenime et que la somme d'argent à recouvrer soit beaucoup plus importante. Une action rapide peut donner des résultats rapidement, et ainsi prévenir des problèmes plus graves.

Échéance non respectée	Probabilité de perception réussie
Après trois mois	69,6 %
Après six mois	52,1 %
Après douze mois	22,8 %

Source : Commercial Collection Agency Association, à l'adresse : <http://www.ccascollect.com/>

Les sondages indiquent que la probabilité de recouvrer une créance en souffrance diminue considérablement avec le passage du temps. Les administrations portuaires ne doivent pas créer de précédents en laissant croire aux usagers qu'ils peuvent éviter de payer leurs factures pendant une période de temps prolongée sans subir de conséquences. C'est l'impression qu'elles donneront si elles ne communiquent pas avec les utilisateurs qui ont des comptes en souffrance.

Agences de recouvrement

L'administration portuaire peut envoyer les comptes de frais d'utilisation en souffrance à une agence de recouvrement professionnelle qui se spécialise dans ce genre de chose. En général, l'agence garde une portion du montant recouvré ou exige un prix forfaitaire pour ses services.

Aide juridique

Une lettre signée par un avocat peut avoir plus d'effet sur un utilisateur retardataire que plusieurs lettres envoyées par l'administration portuaire. Cette solution entraîne cependant des coûts, qui dépendent du service demandé.

Cour des petites créances

La cour des petites créances est une cour provinciale qui a pour mandat de simplifier et d'accélérer le règlement de causes au civil, par exemple le recouvrement de dettes comme les frais d'utilisation des installations portuaires en souffrance, des différends entre un propriétaire et un locataire, et des accidents de voiture.

Loi sur les petites créances du Nouveau-Brunswick

Pour les réclamations jusqu'à concurrence de 6 000 \$

Pour les réclamations de plus de 6 000 \$, il faut intenter une poursuite au civil auprès de la Cour du Banc de la Reine

Il faut payer un droit de dépôt de 50 \$ pour les réclamations de 3 000 \$ ou moins.

Il faut payer un droit de dépôt de 100 \$ pour les réclamations de plus de 3 000 \$.

<http://www.gnb.ca/cour/07SMCL/index-f.asp>

Small Claims Court Act de la Nouvelle-Écosse

Pour les réclamations jusqu'à concurrence de 25 000 \$

Il faut payer un droit de dépôt de 80 \$ pour les réclamations de 4 999 \$ et moins.

Il faut payer un droit de dépôt de 160 \$ pour les réclamations de 5 000 \$ à 25 000 \$.

http://www.courts.ns.ca/smallclaims/index_claims.htm (anglais seulement)

Prince Edward Island Small Claims Rule of the Supreme Court Act

Droit de dépôt de 50 \$ pour les réclamations jusqu'à concurrence de 8 000 \$.

<http://www.gov.pe.ca/courts/> (anglais seulement)

AUTRES SUGGESTIONS

AUTRES SUGGESTIONS FAITES PAR LES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES :

Établir un lien entre le paiement et le service – convaincre les utilisateurs de la qualité du service offert

- Les droits d'utilisation devraient inclure un *taux de base pour le mouillage* et des *frais pour les services demandés*.
- L'administration portuaire pourrait décider que l'accès à ses services est conditionnel au paiement des droits d'utilisation. Par exemple, si l'AP est propriétaire de son système d'alimentation en carburant, elle peut décider que seuls les utilisateurs qui ont réglé les droits d'amarrage et autres droits pertinents pourront avoir accès au carburant sur place. Dans cet exemple, il devient obligatoire que les utilisateurs aient recours au système d'alimentation en carburant qui appartient à l'AP.
- Plusieurs AP confirment que le refus de fournir certains services (accostage, stationnement, utilisation du chemin d'accès, entreposage et service d'électricité) a donné de très bons résultats. Une AP refuse aux pêcheurs de homard d'entreposer leurs casiers sur le quai s'ils n'ont pas réglé leurs droits d'utilisation avant le début de la saison de pêche.
- L'administration portuaire doit expliquer en détail dans les règlements les mesures qu'elle va prendre à l'endroit d'utilisateurs pris en défaut de paiement.

Embauche d'un directeur de port pour l'administration d'un ou de plusieurs ports

L'embauche d'un directeur de port rend les relations moins personnelles en plus d'assurer une présence régulière au port.

Sensibilisation à l'importance de payer les droits

Si l'administration portuaire n'insiste pas auprès des utilisateurs en souffrance sur l'importance de régler leurs comptes, ces derniers pourraient croire que l'AP n'a pas vraiment besoin de cet argent. Or, le paiement de services rendus constitue la principale source de financement pour la plupart des administrations portuaires. Ces fonds sont essentiels à l'exploitation du port, qui est une composante importante de la collectivité. Les utilisateurs qui comprennent la situation auront sans doute tendance à régler leurs factures à temps. L'AP doit s'assurer que les utilisateurs de ses installations sont au courant des politiques et procédures en vigueur. Les avis d'ordre général doivent être placés bien en vue sur la propriété du port.

Paiement versé à un tiers

Au lieu de facturer les services rendus directement aux pêcheurs, l'administration portuaire peut conclure un accord avec l'acheteur de poisson ou l'établissement de transformation pour qu'il retienne les droits d'utilisation du port de son paiement aux pêcheurs, ce qui faciliterait les choses pour toutes les parties visées. Les pêcheurs n'auraient pas besoin de remettre de l'argent d'avance et l'AP recevrait son paiement dès que l'acheteur ou l'usine aurait payé les prises aux pêcheurs.

L'AP pourrait même envoyer les reçus directement à l'acheteur/l'établissement qui les remettrait aux pêcheurs. L'effort nécessaire pour organiser un tel arrangement serait compensé par la réception des paiements en temps opportun et par l'élimination de mesures de recouvrement.

Remercier les utilisateurs

Envoyer une lettre aux utilisateurs qui paient leurs factures à temps. Il n'est pas recommandé toutefois de nommer publiquement les utilisateurs qui ont des comptes en souffrance, pour ne pas les mettre dans l'embarras ou ruiner leur réputation. Cela peut même devenir un motif de poursuite.